

**COM 874 Aspects légaux de la communication internationale  
(1 crédit)**

**ANCIEN SIGLE :** aucun

**PRÉALABLE :** aucun

**Nombre limite :** 25 étudiantes ou étudiants

---

---

**DESCRIPTEURS :**

**Objectifs :** Comprendre et comparer les principales dispositions juridiques en Amérique du Nord et en Europe relatives à la propriété intellectuelle et à la communication. Reconnaître les divers aspects légaux entourant la pratique professionnelle en communication. Analyser les impacts juridiques des choix de contenus communicationnels.

**Contenu :** Notions juridiques relatives à la création et à la diffusion de campagnes de communication, droits d'auteur, droit à l'image, atteinte à la réputation (diffamation), réglementations en matière de protection des données et de la vie privée.

---

**AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Pour vérifier si cette activité pédagogique est offerte à la présente session, consulter l'horaire sur le site du Département de communication à la rubrique Étudiants actuels ([www.usherbrooke.ca/dep-com/etudiants-actuels](http://www.usherbrooke.ca/dep-com/etudiants-actuels)).

## **COM 874 ASPECTS LÉGAUX DE LA COMMUNICATION INTERNATIONALE**

### **Approche pédagogique**

Les cours seront tous donnés en format webinaire sur Zoom. La majorité du temps d'enseignement se fera plutôt sous forme de séminaire. Conséquemment, la participation de chacun est fondamentale.

Pour chacun des cours, les étudiants devront faire quelques lectures préalables et tenter de répondre à un certain nombre de questions qui seront soumises par le professeur.

Les périodes d'enseignement seront consacrées à une variété d'activités : réponse aux questions préalablement soumise ou posées en classe par le professeur, discussions, analyse et critique des documents distribués par le professeur, etc.

Les étudiants devront eux-mêmes se procurer des textes pertinents aux fins du cours.

### **Évaluation**

- L'évaluation du cours se fera en 4 tests en ligne qui compteront pour 25% chacun. Chaque test portera sur la matière alors couverte.
- Chaque test devra être transmis au plus tard 30 minutes avant le début du cours suivant, car nous revenons sur chacun des tests au début du cours.
- Tout test remis en retard portera la note de 0.

### **Bibliographie**

Une bibliographie sélective sera distribuée au premier cours.